

Rapports de majorité et de minorité oral de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la sauvegarde des arbres et des promenades de marronniers autour de la plaine de Plainpalais».

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La pétition P-271 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 11 octobre 2011. La commission, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, l'a étudiée lors des séances des 21 novembre, 5 décembre 2011, 6 et 27 février 2012.

La rapporteuse remercie M^{mes} Danaé Frangoulis et Tamara Saggini pour l'excellence de leurs précieuses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Préambule

L'intitulé complet de la pétition est: «Pétition pour la sauvegarde des arbres et des promenades de marronniers autour de la plaine de Plainpalais, typiques d'un patrimoine historique cher au cœur des Genevois». Cette pétition a été envoyée au Conseil municipal avec copie au Conseil administratif de la Ville de Genève mais également à l'attention des autorités cantonales via la Direction générale de la nature et du paysage.

Les pétitionnaires, le Groupement des habitants de Plainpalais et l'association Sauvons nos arbres!, s'opposent à l'abattage de tous les marronniers sains et à leur remplacement par d'autres essences.

La pétition se résume en une opposition à l'intervention décidée par la Ville après l'analyse sanitaire des arbres réalisée en 2008 dans le cadre de la seconde étape de réhabilitation de la plaine. Selon les pétitionnaires, ce type d'intervention de néglige totalement la valeur affective, patrimoniale, historique et botanique de ladite plaine.

Séance du 21 novembre 2011

Audition des pétitionnaires

M. S. Brocher, président, M^{me} V. Tatti et M. Moncada, membres, représentent le comité de l'association Sauvons nos arbres!, association créée en 2009, site

«www.sauvonsnosarbres.ch». Ils défendent leur pétition également au nom du Groupement des habitants de Plainpalais.

Leur pétition a été facilement et largement signée même sans avoir eu besoin de tenir un stand. Les signatures récoltées proviennent majoritairement des puciers, de quelques habitants et des membres de leurs deux associations. Les marronniers d’Inde de la plaine représentent à leurs yeux un patrimoine historique cher aux Genevois. La plaine est un bel espace ombragé où les gens aiment déambuler en raison de l’effet de tunnel de verdure ombragée que crée la proximité des arbres entre eux. Si la pluie n’est pas forte, les rangées d’arbres peuvent même faire effet de protection. Cela semble aux pétitionnaires amener des promeneurs et des clients potentiels pour les puciers.

En sus, les pétitionnaires se demandent si les travaux envisagés seraient vraiment un gain pour les puciers et les marchands de détail. Ils évaluent que le but de l’abattement des arbres n’est que de faire un réseau d’eau, mais ils se déclarent choqués du prix à payer. Ils rappellent en effet que des arbres abattus seront remplacés par des plus jeunes, auxquels il faudra en tout cas trente à cinquante ans pour retrouver l’ampleur des premiers. Ils ne peuvent pas imaginer une plaine, pendant trente ans, sans couverture végétale digne de ce nom.

Pour eux, la plaine est un espace poétique et attractif sur lequel il ne faut pas intervenir mais où il convient de laisser mourir les arbres de leur mort naturelle.

Les pétitionnaires s’insurgent contre la somme qu’ils considèrent astronomique pour l’abattage et le replantage des arbres de la plaine. Ils estiment que la Ville utilise mal son budget dans cette opération. Ils mettent en doute la politique de la Ville en matière de développement durable. Ils suspectent également la Ville de prétendre que des arbres sont malades presque toujours lorsqu’il y a un intérêt économique ou un choix d’architecte derrière cette pseudo-raison. Ils illustrent leurs propos par les cas des arbres de Champel, ceux des falaises du Val-d’Arve dans le cadre de la construction du CEVA, ceux de l’Ecole-de-Médecine, de Longemalle, de Saint-Antoine, du chemin du Velours, des arbres sacrifiés tout au long du chantier lié au TCOB, de l’île Rousseau, du Musée d’ethnographie et la coupe du hêtre pourpre de la promenade de l’Observatoire.

Ce projet va engendrer, selon les pétitionnaires, une dégradation de la qualité de vie en Ville de Genève et la perte d’une valeur affective, patrimoniale et botanique, le marronnier ayant, à leurs yeux, un lien très fort avec l’histoire de la ville de Genève.

A plusieurs commissaires qui s’étonnent que leur association ne se réjouisse pas que, dans le projet de la plaine de Plainpalais, il est prévu davantage d’arbres, 284 de cinq espèces, facteur important de la biodiversité, sur trois rangées, que les 240 actuels marronniers d’Inde, sur deux rangées, les pétitionnaires rétorquent

que la modification totale de la géométrie du site crée un espacement trop important entre les arbres, une protection contre la pluie et un ombrage moins bons car les arbres, parce que jeunes, seront trop bas pendant des années.

Les pétitionnaires concèdent qu'il y aura en effet plus d'arbres, mais plaignent néanmoins pour la conservation des marronniers, essence très commune en Europe. Ils indiquent que le problème, malgré les trois rangées d'arbres prévues, concerne la surface foliaire qu'il n'est pas possible de retrouver digne de celle dont dispose la plaine actuellement avant un certain nombre d'années.

Leur association s'oppose du reste au plantage de jeunes arbres d'une manière générale en milieu urbain, car ceux qui y sont replantés souffrent de la sécheresse et du changement du climat alors que les arbres anciens résistent mieux à ces contraintes ainsi qu'à la pollution.

Leur préoccupation est de chercher de l'ombrage et une protection contre la pluie. Ils sont persuadés que les puciers ne seront pas satisfaits d'avoir une plaine «style parking», au détriment de la surface foliaire qui les protège du soleil en été et de la pluie en hiver.

Ils complètent en indiquant que l'argument selon lequel le plantage d'espèces différentes permet d'éviter la diffusion des maladies ne leur semble pas être recevable et décourage, à leur sens, d'une sorte de raisonnement déconnecté de la réalité du terrain.

En effet, ils expliquent que, si un arbre est bien entretenu, il ne dépérit pas et qu'il est donc moins sujet aux parasites. L'effort pour maintenir les arbres sains est donc moindre. D'autre part, ils pensent que l'on doit accepter qu'une maladie puisse, un jour, s'attaquer aux marronniers. Cependant, ils affirment que ce n'est pas le cas pour le moment. Ils trouvent peu constructif d'abattre ces arbres sains à l'avance de crainte qu'ils ne soient atteints d'une hypothétique maladie dans les années à venir. Ils se disent défavorables à ce pari sur l'avenir.

Finalement, ils ne se disent pas convaincus que l'argument de mettre des jeunes arbres serait mieux que de garder les anciens, surtout avec l'usage actuel du terrain: les saleuses l'hiver, les puciers et leurs camions qui tassent le sol et compressent les racines, le cirque, les nombreuses manifestations.

Ils pensent qu'un jeune arbre ne pourrait pas pousser de manière adéquate, sans surveillance. Ils précisent que les puciers utilisent les marronniers pour y planter des clous, que les chiens se soulagent contre leur tronc. Ils concluent en disant qu'ils sont en profond désaccord avec l'analyse selon laquelle les jeunes arbres vont mieux résister que les arbres actuels.

Au lieu d'abattre systématiquement les arbres, il conviendrait de mettre une protection autour des arbres existants, surtout le long de l'avenue du Mail: avec

une protection adéquate, les marronniers pourraient vivre encore plus longtemps et ce procédé serait à coup sûr moins cher que de tout raser pour tout replanter.

Les pétitionnaires déplorent qu'il n'y a plus de politique de recherche architecturale d'un espace. Les gens fuient ces endroits froids qui finissent par être squattés par d'autres personnes créant de l'insécurité sur des lieux désertés par la population. Selon eux, la Ville qui procède avec les arbres à un alignement au cordeau en retire toute esthétique au lieu. Les citoyens qui ont signé cette pétition ainsi que les autres expriment toute leur émotion concernant la déshumanisation de ces espaces que l'on ne peut plus s'approprier. Quand on parle de qualité de vie, il faut prendre également en considération le risque de garder quelques vieux arbres, tout en les surveillant. C'est la raison d'être de leur association: protéger et surveiller les arbres, empêcher de tout raser pour tout replanter.

À un commissaire qui s'intéresse à l'avis des puciers car une lettre d'un représentant des puciers semblait favorable aux travaux, le président de l'association Sauvons nos arbres! indique qu'il n'y a eu que cinq refus de signatures de la part des puciers et que les commissaires peuvent pointer le nombre de puciers qui ont signé pour voir leur niveau de mécontentement relatif au projet.

Au questionnement de savoir si les pétitionnaires ont demandé au Grand Conseil d'agir, en lien avec leurs revendications et pour être en harmonie avec l'intitulé de leur pétition, le président de l'association indique qu'ils ne l'ont pas fait, se contentant d'une interpellation d'un député Vert.

Comme la réponse du Conseil d'Etat à cette interpellation a été négative, la commission aimerait savoir ce que cela a comme conséquence pour les pétitionnaires. Ils iront jusqu'au référendum si la présente pétition devait échouer.

A la mention d'un article du *Figaro* indiquant que les marronniers souffriraient d'une maladie et qu'ils seraient en danger de mort dans tout l'Occident, les pétitionnaires esquissent en répondant qu'il ne faut pas croire tout ce que les journaux publient. Selon un membre de l'association, le vrai problème avec le ravageur, le parasite mentionné dans l'article mentionné, est que l'arbre est guérissable et ne nécessite pas d'être abattu. Ainsi, dans un article sérieux paru dans une revue spécialisée, il est indiqué que l'ennemi du ravageur aurait été trouvé et qu'il suffirait, pour les éliminer, de placer des pièges à phéromones dans les branches des individus touchés.

A l'interrogation de l'espérance de vie d'un marronnier d'Inde, les pétitionnaires affirment que ce type d'arbre peut vivre jusqu'à 300 ans et que, les plus vieux arbres de la plaine de Plainpalais ayant une centaine d'années, la question de leur âge est un faux problème.

Un commissaire demande des précisions, car, selon le projet, on sait par exemple que les 14 marronniers les plus anciens seront conservés et que 32 arbres

plantés récemment sont récupérés pour être mis ailleurs. Ainsi, ce n'est pas une razzia complète mais seulement une partie des arbres qui est abattue alors que l'autre partie est conservée. Ce commissaire ne dit pas que les pétitionnaires ont voulu déformer la vérité, mais il a besoin d'éléments plus précis, plus concrets que le texte de la pétition.

Les pétitionnaires souhaitent que la Ville redéfinisse sa politique en matière d'arbre, car un arbre faible doit-il être forcément abattu? C'est là, à leur sens, la vraie question. Une végétation qui vieillit représente peut-être un côté un peu moins soigné mais tellement plus intéressant pour les oiseaux, les insectes. Les arbres en état sanitaire médiocre plaisent parce qu'ils retracent une vie. Un arbre tordu est beau. A force de céder à une vision comptable, on enlève des arbres par-ci et on en remet par-là comme s'il n'existait pas de valeur intrinsèque à chaque arbre mais que chacun se valait.

Ce même commissaire note que les pétitionnaires se servent aussi de la vision comptable, puisqu'ils affirment que, grâce à leur intervention, 240 arbres seront maintenus! Les pétitionnaires procèdent à une estimation de l'étendue des dégâts. Il indique qu'il est donc normal que les commissaires se réfèrent également à une estimation comptable du nombre d'arbres conservés, transplantés. En regardant une photo aérienne de la plaine de Plainpalais, il n'y a aucune uniformité puisque, dans les angles ouverts, ne se trouvent que des jeunes arbres avec peu de feuillage alors que les gros arbres sont dans les lignes droites. Ce commissaire dont la botanique est un élément clé de sa formation pense que le choix des autres essences a pour but de donner un aspect plus touffu à cette plaine. Il pense que ce serait une manière de mieux présenter la pétition que de demander que la troisième ligne d'arbres soit composée des autres essences plutôt que de s'opposer systématiquement à tout abattage des marronniers et d'exclure de nouvelles essences sur la plaine.

A cette proposition, l'association Sauvons nos arbres! conteste la manière dont procède le Service des espaces verts pour prendre ses décisions. En effet, il s'agit d'une analyse visuelle très brève. Cette base semble insuffisante pour différencier un arbre sain d'un arbre malade. Il faudrait, selon les pétitionnaires, que le Service des espaces verts procède de manière un tant soit peu sérieuse et approfondie, bref, plus scientifiquement. D'après l'avis d'un commissaire féru en botanique, l'aspect visuel est une manière fondamentale de savoir quelle est la santé de l'arbre en question. Les pétitionnaires maintiennent leur position en indiquant que, un arbre coûtant autour de 30 000 francs, il faudrait vraiment un peu plus de sérieux dans l'analyse, parce que ce sont les deniers des citoyens qui sont en jeu. La couverture végétale telle qu'elle est présentée sur les photomontages leur semble truquée.

Un commissaire s'intéresse aux essences qui sont prévues pour remplacer les marronniers actuels: des ormes, des micocouliers, des chênes, des tilleuls et

des merisiers. Il souhaite également savoir si les nouvelles essences remplaceront les anciennes, indépendamment de l'âge des nouveaux arbres: les critères pour la plantation des nouveaux arbres n'est pas l'âge mais la profondeur du sol et le type d'arbre. Il aimerait des précisions sur les modifications de la géométrie de la plaine de Plainpalais: les puciers vont gagner en largeur et il leur sera plus facile de circuler avec leurs camions. Cependant, cet espace risque de créer des va-et-vient de camions en plein marché. La largeur est un choix qui a été fait par l'architecte.

Les pétitionnaires informent qu'en France une loi protège les arbres de plus de 100 ans et rend difficile, voire impossible, leur abattage et que rien de tel n'existe en Suisse à leur connaissance.

Le président de l'association Sauvons nos arbres! confirme que les puciers qui ont leur stand à l'ombre ne veulent pas en changer.

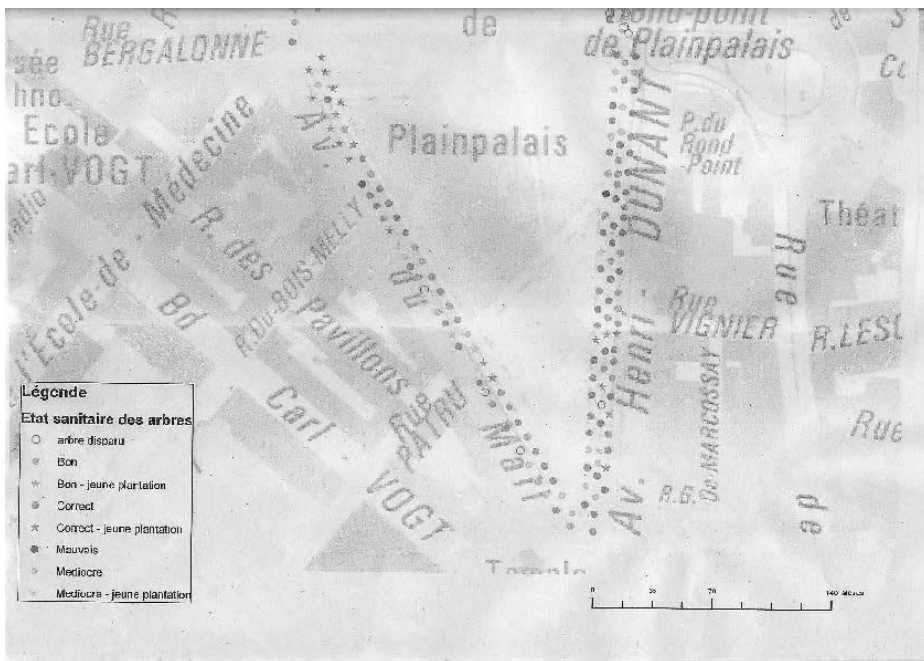
Le président de l'association Sauvons nos arbres! conclut en racontant qu'en 1680 une certaine M^{me} Favre avait retiré un bout de l'écorce d'un arbre de la Treille et qu'elle en avait été châtiée en étant traînée dans la rue en chemise, les pieds nus, une torche à la main, peine habituellement réservée aux traîtres!

Séance du 5 décembre 2011


Audition de M. Daniel Oertli, directeur du Service des espaces verts, qui présente l'historique de ce projet

En 2008, une analyse sanitaire des arbres de la plaine de Plainpalais a démontré qu'environ un quart des marronniers n'était vraiment plus en très bon état de santé.


Annexe: Etat sanitaire des arbres de la plaine de Plainpalais



Cette appréciation a été présentée à la Direction générale de la nature et du paysage, l'autorité cantonale qui donne les autorisations d'abattage. Le projet a ainsi été élaboré de concert Canton-Ville. Sans l'approbation du Canton, rien n'aurait pu être élaboré. La Ville de Genève étant propriétaire, il est normal qu'elle défende ses intérêts, alors que le Canton défend la population. Cependant, pour ce projet, les deux entités sont bien sur la même longueur d'onde. La Direction générale de la nature et du paysage a donné l'autorisation le 20 mai 2011 sans recours ni remarque de quelque association que ce soit.

REPUBLIQUE ET  CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

DEMANDANT VILLE DE GENEVE Services de l'aménagement urbain et de la mobilité 25, rue du Stand 1204 Chambé	BANCAIRE 	COMMUNE DD 89253/ 2 - 5 EXEMPLES DE LA ZARDELLE VILLE DE GENEVE
PARCELS 570	ANNALE 32	GENÈVE Genève-Plainpalaïs
ADRESSE(S) DU(S) BIEN(S) Plaine de Plainpalaïs	DESCRIPTION DU BIEN(S) Déaménagement de la plaine de Plainpalaïs - espaces de jeux - réfection et élargissement du mail périphérique	

Commission consultative des arbres
Séance du 19 novembre 2010

La commission a pris connaissance du projet de réaménagement de la Plaine de Plainpalaïs.

A la lecture et analyse des documents mis à sa disposition, la commission tient à saluer la qualité du projet de réaménagement. En effet, celui-ci propose d'initier une plantation plus abondante et surtout diversifiée en relation avec le choix de plusieurs espèces d'arbres garantissant le maintien du caractère paysager particulier du site.

Il est relevé que la proposition soumise de renouveler la quasi-totalité de la végétation en place se justifie par les dommages causés sur l'ensemble des arbres. En effet, dans le cadre des infrastructures existantes (revêtement) il est devenu extrêmement difficile voire impossible de replanter des arbres visant à faire perdurer l'image de cette masse végétative structurante du centre ville.

Néanmoins, en lien avec le choix et la qualité des résolutions techniques proposées, garantissant la reconstitution d'un mail structurant et pérenne. La commission demande de gérer particulièrement les eaux pluviales de la Plaine de Plainpalaïs en approvisionnement des arbres. Cette résolution technique répondra aux contraintes liées à la mise en place de fosses de plantation continues en terre pierre.

La commission relève aussi qu'il est démontré dans l'expertise des arbres effectuée par le SEVE que le salage des revêtements avait des conséquences sanitaires irréversibles sur les arbres en place. En ce sens, il serait souhaitable, en relation avec les enjeux de ce type de réaménagement, de revoir les méthodes d'entretien ou au minimum de mettre en place des mesures techniques visant à limiter les ruissellements d'eau salée dans les domaines vitaux des arbres.

Au vu de ce qui précède la commission des arbres émet un préavis

FAVORABLE SOUS RESERVE

que la gestion des eaux pluviales soit étudiée et mise en place afin de favoriser un approvisionnement des arbres (en addition d'un potentiel arrosage automatique).

Pour la commission consultative des arbres
Didier CHASSOT
Président

*Accusé
de réception
pour
le Porteur*

L'ensemble des marronniers est sur le déclin et il faut s'attendre à une grande aggravation de la situation dans les prochaines années.

Initialement, c'étaient 261 emplacements d'arbres sur la plaine qui avaient été prévus, mais dans un passé déjà assez lointain 28 places n'ont jamais été remplacées. Cela configure la plaine au début des travaux de rénovation à 233 arbres répartis principalement en deux rangées, voire à trois, selon les endroits. Depuis:

- 37 arbres ont été transplantés: sur le site même, à l'espace vert loisirs au stade de Vessy et au bord du lac, rive droite;
- 20 arbres ont été abattus pour les besoins du chantier en cours;
- 15 arbres existants sont conservés dans le projet;
- 161 arbres devraient être abattus pour la dernière phase.

Le projet futur prévoit un total de 275 arbres, ce qui fait au total 42 arbres de plus que les 233 emplacements occupés jusqu'ici. Ce sont trois rangées en continu qui sont prévues.

A la critique avancée d'une perte d'ombre par les pétitionnaires, M. Oertli indique que, comme il y aura bien davantage d'arbres, il réfute par conséquent cette accusation infondée. Il ne voit pas comment logiquement il pourrait y avoir moins d'ombre. Ce qui est sûr, par contre, c'est que les arbres seront plus espacés et que leurs couronnes se toucheront moins, l'ombre ne sera pas moindre mais certes moins dense. Le soleil pourra donc passer entre les branches. Il ajoute que le volume n'a pas de raison d'être plus petit puisque, aujourd'hui, on taille moins les arbres. On les laisse pousser plus librement et on n'intervient que ponctuellement.

Un commissaire se fait du souci, car il a remarqué que, dans beaucoup d'endroits à Genève, des arbres sont abattus et ne sont soit pas remplacés, soit que par des tout petits, ridicules, qui mettront des années à arriver à la taille des anciens.

M. Oertli répond sur les différents lieux où il est interpellé.

Sur l'île Rousseau, c'est pour des raisons sécuritaires incontournables sur un lieu très fréquenté. Par ailleurs, les peupliers poussent extrêmement vite, et les jeunes poussent notablement plus vite que les vieux. Les nouveaux peupliers doivent tripler de hauteur en peu d'années.

Au boulevard Helvétique, il rappelle qu'il est interdit de planter des platanes en raison du chancre coloré. Ainsi, la Ville de Genève a choisi de planter un clone, qui, apparemment, est résistant. Etant donné que personne ne plante plus de platane traditionnel, il y a eu une ruée sur les platanes de substitution, et on ne les trouve plus dans les pépinières, qui n'ont pas le temps de les cultiver.

A la place Longemalle, les arbres ont été abattus parce qu'ils étaient totalement pourris à l'intérieur. Il est évidemment prévu que d'autres arbres soient

plantés à la place. Par ailleurs, ce qui va fortement changer, c'est qu'on va planter des platanes résistants qu'on laissera pousser librement. Avant, ces arbres étaient mutilés, alors qu'il est prévu de les laisser s'épanouir, ce qui fait qu'ils auront un bien plus grand volume. A l'avenir, les arbres seront gagnants à cet endroit.

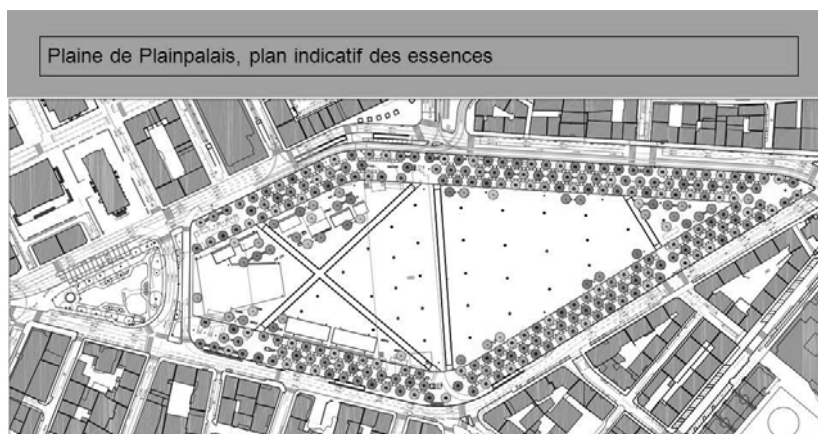
Globalement, M. Oertli affirme que l'on ne peut pas dire que Genève a très peu d'arbres. D'ailleurs, une étude est en cours, en parallèle avec le Service de l'aménagement urbain, qui cherche à déterminer comment planter une avenue d'arbres sur le territoire genevois. Ce projet sera présenté au Conseil municipal pour montrer les intentions de la Ville. Genève a un joli potentiel à ce sujet.

Pour ce qui est de la plaine de Plainpalais, M. Oertli confirme qu'en effet tous les arbres ne sont pas malades et il ne croit pas avoir affirmé une telle chose. Il atteste toutefois qu'une proportion de ces arbres est malade, mais que c'est moins de la moitié. Les contraintes sont difficiles, parce que les jeunes arbres ne poussent plus entre les grands. Il ne serait donc pas possible de simplement ajouter de jeunes arbres. Ils n'auraient pas assez de lumière et ne pourraient même pas être protégés tant l'espace entre les arbres est retreint. On ne peut d'ailleurs pas protéger les arbres existants, qui sont quasiment tous abîmés au niveau des pare-chocs. En ajoutant hypothétiquement une protection digne, les marchés ne pourraient plus fonctionner, parce qu'il n'y aurait plus de place entre les arbres. De plus, le sol est trop compacté pour pouvoir planter des nouveaux arbres entre les vieux. C'est pour ça que les concepteurs ont pris l'option d'espacer les arbres pour mettre des protections correctes pour aider la plantation et la pousse des jeunes arbres. Ce qui a joué en faveur du projet et ce que le Service des espaces verts défend, c'est que les nouvelles plantations sont tellement avantagées par le projet, que ce dernier est considéré comme un bon choix à long terme. En effet, les marchés pourront bien fonctionner, les nouvelles plantations seront vraiment protégées et leurs conditions de vie nettement améliorées. Il affirme que, pour saisir la valeur du projet, il faut voir à plus long terme, car il est vrai qu'à court terme c'est un projet très peu défendable.

Un commissaire est même d'avis que le projet est indéfendable et il rappelle la possibilité d'un référendum qui a été annoncé! Ainsi, il indique que la perception du projet par la population est très négative. D'autre part, s'il a bien compris les pétitionnaires, il semblerait que les 260 et quelques arbres de la plaine sont des marronniers d'Inde qui peuvent vivre 300 ans, qui, en sus, sont encore en bonne santé. Abattre des arbres en bonne santé, procurant un ombrage correct semble difficilement défendable, et d'autant si une protection, même minime, peut être mise en place. Pourquoi remplacer des beaux arbres, grands et sains, et cohérents car réunis en une seule essence par des arbres plus petits, offrant moins d'ombrage, avec une esthétique discutable, avec un espacement plus grand et des essences toutes différentes. Il aimerait donc comprendre la logique.

M. Oertli indique que les informations citées par le commissaire le questionnant sont en partie erronées. En effet, les marronniers vivant en milieu naturel et dans des conditions optimales atteignent jusqu'à 150 ans. Un marronnier planté en zone urbaine a lui une espérance de vie de 80 ans, voire moins. Par rapport à l'état général des arbres de la plaine, M. Oertli répète qu'ils ne sont pas en très mauvais état, mais certainement en déclin. Ils ont tous un parasite qui se niche dans les feuilles et qui fait qu'ils perdent leurs feuilles en été déjà au lieu de l'automne. Même s'il existe un traitement, cela n'est pas envisageable en l'état à ce jour. Il indique que le remplacement des arbres manquants et malades est nécessaire mais que, en l'état, ce ne sont pas des emplacements où les arbres de remplacement pourront pousser dans de bonnes conditions. En trois à cinq ans, il faudra les enlever. Il faut savoir, en outre, que les travaux prévus, avec les kilomètres de fouilles nécessaires, constituent un danger certain pour les arbres. En plus, les espaces entre les arbres sont tellement petits que tous sont abîmés, en particulier au niveau du bas tronc. Replanter des nouveaux arbres dans les mêmes emplacements est vain, car ils subiront les mêmes contraintes. De plus, leur jeune âge les empêchera de résister aussi bien que les anciens. C'est bien pour cela que le projet doit être conçu dans la longueur et permettra d'avoir de bien meilleures conditions pour les jeunes arbres, leur offrant une meilleure espérance de vie.

Concernant les différentes essences plantées sur la plaine, il indique que la répartition se compose actuellement de 70% de marronniers d'Inde, 19% de tilleuls et 9% d'ormes. Les marronniers ont entre 60 et 80 ans.



A l'avenir et sur conseil des services cantonaux, des essences indigènes seront plantées, ainsi que des essences provenant des pays du Sud pour qu'ils résistent mieux à la sécheresse et aux contraintes liées aux changements climatiques.

On trouvera donc:



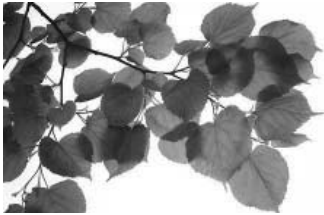
des chênes chevelus



des micocouliers

des ormes résistants





des tilleuls



et des merisiers.



Ce mélange évite la quasi-monoculture actuelle du marronnier d'Inde et permet de réduire le problème des maladies.

M. Oertli indique que le Service des espaces verts a engagé trois arboristes-grimpeurs et qu'il y aura d'autres prochains engagements afin de faire face aux besoins de la Ville de Genève en matière de soin aux arbres. Il s'agit d'un nouveau métier dont la fonction consiste à soigner les arbres et à les sécuriser pour prolonger leur vie. Ces arboristes sont passionnés des arbres! Ils ont suivi leur formation dans une école réputée en France et vont jusqu'à mettre leur vie en danger si besoin est pour protéger un arbre. Ils accompagnent, tous les ans, voire tous

les quelques mois, les arbres représentant un danger ou considérés comme particulièrement importants historiquement ou parce que très aimés par la population.

Pour M. Oertli, l'engagement de ce nouveau métier et ce suivi très sérieux effectué par son service témoignent de la grande prise de conscience concernant la thématique des arbres en Ville de Genève.

Un inventaire des arbres a été justement établi pour pouvoir les gérer, alors qu'avant cela n'existait pas. Désormais, on connaît les essences et les emplacements de chaque arbre, ce qui a demandé un travail considérable, puisque la situation antérieure était bien loin d'offrir ces informations. En ce qui concerne les arbres ayant une valeur patrimoniale particulière, aucune liste n'a été effectuée pour le moment. Il tient cependant à préciser que les arbres situés dans les parcs sont priorisés par rapport aux autres, parce qu'ils sont moins exposés, qu'ils vivent plus longtemps et qu'ils peuvent pousser dans de bonnes conditions. Etant donné que les moyens du Service des espaces verts sont limités, la priorité est définie sur ces arbres étant donné que les conditions initiales de plantation des arbres placés le long des routes sont de facto mauvaises.

Une commissaire souhaite savoir si des critères favorisant la présence des insectes dans le milieu urbain, pour la pollinisation en particulier, ont été retenus au moment du choix des essences en plus de leur facteur de résistance. M. Oertli commence par dire qu'il faut savoir qu'il n'y a pas tellement d'essences qui entrent en ligne de compte. Ainsi, les concepteurs ont avant tout favorisé des arbres qui sont issus de semis et non greffés. Les arbres greffés sont des clones, ce qui a pour conséquence que, une fois qu'un arbre est atteint de maladie, alors tous le sont également. Il concède, pour répondre, que l'accent n'a pas été mis sur les abeilles mais rappelle cependant que les tilleuls et les merisiers sont des arbres qui fleurissent étant ainsi particulièrement favorables aux abeilles.

A un commissaire qui considère comme aberrant que la Ville abatte des arbres plutôt qu'elle les soigne, M. Oertli indique que de traiter les arbres, dans des zones particulièrement urbanisées comme celle de la plaine de Plainpalais par exemple, ne résout pas le problème. Le traitement des arbres, si le traitement existe, n'est pas praticable, parce que 90% du traitement entre dans les habitations alentour avec des conséquences sur la santé des gens que la Ville ne veut pas risquer.

Ce même commissaire observe donc que, chaque fois qu'un arbre a le malheur d'avoir un puceron, il est condamné à mort. Avec ces méthodes, les habitants n'auront jamais la chance de voir des arbres centenaires. En effet, il y aura toujours une maladie qui va traîner quelque part et ils seront donc abattus! M. Oertli le regrette aussi mais rappelle que c'est là l'une des conséquences du changement climatique: il y a plus de maladies que par le passé. Il faut toutefois nuancer ce propos car, à Genève, il y a nettement plus d'arbres centenaires que dans beaucoup

d'autres villes. M. Oertli constate simplement que les gens ne s'en rendent pas compte. Il encourage les commissaires à se rendre dans les parcs pour constater par eux-mêmes la quantité d'arbres centenaires dont Genève a la chance de disposer.

Toujours ce même commissaire donne l'exemple de l'arbre qui se situe à la place du Cirque, devant le Café Remor. Ce commissaire craint que, si cet arbre avait le malheur d'attraper une maladie, alors il serait condamné à mort. Il regrette cette façon de faire. M. Oertli le rassure sur le fait que l'arbre en question se porte très bien car il est directement alimenté par une source qui se situe sous lui. D'ailleurs, cet arbre est sous haute surveillance, au vu de sa situation critique qui ne permet pas qu'une branche risque de tomber sur la route.

Un commissaire s'étonne du choix des tilleuls, mais M. Oertli indique que les tilleuls sont des bons arbres, et qu'effectivement il y a une variété qui peut être dangereuse pour les abeilles. Cependant, ce n'est bien sûr pas celle-là qui sera plantée.

Quant au coût des travaux pour replanter les arbres, M. Oertli indique que ce sont surtout les travaux de génie civil qui coûtent cher. L'arbre en lui-même coûte environ 1000 francs, voire moins.

Séance du 6 février 2012

Annoncé mais empêché, M. Willy Cretegnny n'a pu être auditionné pour l'association des marchands de détail.

Séance du 27 février 2012

Audition de M. Willy Cretegnny, président de l'Association des marchés de Genève

L'association représente les marchés de détail de la ville de Genève. Comme il se tient trois marchés hebdomadaires (mardi, vendredi et dimanche) de détail sur la plaine de Plainpalais, l'association est très directement concernée et intéressée aux travaux qui s'y déroulent. En plus, les puciers y sont deux fois par semaine. L'association qu'il représente se réunit de temps en temps avec les responsables des travaux.

La réfection de la plaine intéresse les maraîchers depuis quelques années, car l'équipement est actuellement vétuste. Beaucoup de stands de maraîchers ont des remorques de 6 à 8 mètres, et l'espacement entre les arbres atteint parfois à peine 6 à 8 mètres. Le but ici est de permettre un meilleur alignement favorisant l'établissement des stands sans blesser les arbres. L'association se désolidarise de la pétition, car elle donne faussement l'impression qu'on va abattre tous les arbres de la plaine.

Durant la dernière phase des travaux, les marchands de primeurs, 74 abonnés et d'autres plus récents qui sont au ticket, ont besoin d'être spécialement écouté par les autorités. Ils demandent des équipements en eau et électricité, dont la forme doit être réfléchi ensemble.

Aux questions des commissaires profitant de la venue de M. Creteigny pour s'enquérir des relations des marchands avec la Ville de Genève, l'association regrette que l'application se fasse trop strictement selon le nouveau règlement. En effet, le règlement de 2008 est très bien pour régler les situations difficiles et de conflit, mais pour la gestion, cela vaudrait la peine de bénéficier de plus de souplesse de la part de la nouvelle unité des marchés. L'association aimerait être davantage consultée au niveau de la gestion placement, car ils ont une meilleure connaissance du marché. Lorsque la Ville attribue des places, cela ne correspond pas forcément aux exigences commerciales et d'attractivité du marché. Ils ne demandent pas le pouvoir de décision, mais qu'ils soient consultés. L'association attend un chapeau politique de la Ville, le pourquoi elle a des marchés et y tient et que la Ville ait davantage de considération pour leurs compétences métier de terrain.

Discussion et prises de position des partis

Le Parti socialiste, les Verts, le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre désapprouvent le texte trop virulent de la pétition, car le Service des espaces verts les a convaincus que le projet d'aménagement avec de nouveaux arbres sur la plaine est un bon projet, respectueux des conditions des arbres en milieu fortement urbanisé.

Tous ces partis rejoignent toutefois le Parti démocrate-chrétien qui exprime son souci plus général d'un abattage trop fréquent des arbres en ville de Genève et souhaite que cette pétition rende les autorités attentives à ce souci de la population.

Ensemble à gauche, quant à lui, soutient totalement les souhaits des pétitionnaires.

Vote

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est refusé par 11 non (3 S, 2 Ve, 2 LR, 2 MCG, 2 UDC) contre 1 oui (EàG) et 1 abstention (DC).

La pétition est classée et un rapport de minorité est annoncé par Ensemble à gauche.

Annexes

PLAINE DE PLAINPALAIS

Groupement des habitants de Plainpalais

Sauvons nos arbres | Association pour la sauvegarde des arbres et des forêts à Genève

A l'attention des autorités cantonales (DGNP) et des autorités municipales

Pétition pour la sauvegarde des arbres et des promenades de marronniers autour de la plaine de Plainpalais, typiques d'un patrimoine historique cher au cœur des genevois

La dernière étape des travaux d'aménagement de la plaine de Plainpalais prévoit l'abattage des arbres et la disparition des promenades plantées sur le pourtour de la plaine.

Un peu d'histoire

L'origine des allées plantées de la plaine de Plainpalais remonte au XVII^{ème} siècle avec le développement du jeu de mail. Le marronnier d'Inde très en vogue à cette époque a été choisi pour la qualité de l'ombrage qu'il procure. Dès cette époque, nombre de promenades sont plantées à Genève, dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui : La Treille, Beaulieu, Budé et tant d'autres.

Des allées historiques transformées en parking arboré

L'effet recherché à l'origine par la plantation des promenades est celui d'une architecture végétale. Un bel espace fait de troncs d'arbres relativement proches, de 6m à 8m de distance les uns des autres, qui produit un effet de tunnel de verdure. Nous pouvons toujours admirer du côté de l'Avenue du Mail la splendide allée de marronniers longue de plus de 100m, composée tout du long par des arbres parfaitement sains et d'un très joli port.

Le projet, adopté sans consultation préalable, prévoit d'abattre tous ces arbres parfaitement sains pour les remplacer par d'autres essences, sans rapport avec l'histoire de la plaine de Plainpalais, et de modifier la géométrie par une plantation plus espacée sur le modèle des parkings en plein air. L'effet promenade serait ainsi définitivement perdu. Les charmantes allées actuelles ont pourtant et de tout temps fait le bonheur des promeneurs, flâneurs et clients des marchés.

Nous nous opposons vivement à cette intervention qui néglige totalement la valeur affective, patrimoniale, historique et botanique de l'actuelle Plaine de Plainpalais.

Prière de renvoyer les feuilles de signature à :

Sauvons Nos Arbres | CP 6518, 1211 Genève 6

Information et contact : courriel : info@sauvonsnosarbres.ch / site : www.sauvonsnosarbres.ch

*Association
Sauvons Nos Arbres !*

RECOMMANDEE

Conseil Municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
R 21 SEP. 2011
Au/tel par.
Copies:

Genève, le 19 septembre 2011

Concerne : Pétition pour le maintien de l'arborisation et l'architecture actuelle sur la Plaine de Plainpalais

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, une pétition munie de 2,028 signatures, demandant le maintien de l'arborisation et de l'architecture actuelle de la Plaine de Plainpalais.

Cette pétition a été lancée de concert avec les habitants de Plainpalais, elle a été également largement soutenue par les personnes sollicitées qui estiment important de préserver notre patrimoine arboré.

Notre association est particulièrement attentive à la préservation des arbres en bonne santé, ainsi qu'à l'entretien, aux soins et à la sécurisation des arbres malades. Notre patrimoine arboré ne peut en effet pas être remplacé massivement par des jeunes arbres ne pouvant remplir la même fonction avant plusieurs décennies.

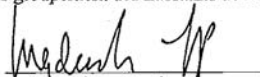
La couverture foliaire dont jouit actuellement la Plaine de Plainpalais assure un ombrage ainsi qu'une protection contre la pluie et absorbe également une partie des nuisances sonores. Les habitants de Plainpalais et les usagers de la Plaine ne veulent pas renoncer à ce confort et voir cet espace quasiment dénudé.

Nous espérons que vous serez attentifs à la requête des citoyens qui ont signé cette pétition et vous remercions par avance pour la suite que vous voudrez bien donner à celle-ci. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations respectueuses.

Pour l'Association Sauvons Nos Arbres

Pour le groupement des habitants de Plainpalais


Vanna M. Tatti
Secrétaire


Jean-Pierre Laederach

Copies : Conseil administratif ; Direction générale de la nature et du paysage